

Votre Interlocuteur AXA, partenaire naturel de votre entreprise.
Votre Interlocuteur AXA est le spécialiste des assurances de l'entreprise. Disponible et proche de vous, il connaît les spécificités de votre activité. Il est à l'écoute des évolutions de votre entreprise sur le plan matériel, financier et humain. Il s'appuie sur l'expertise des équipes AXA et il dispose d'une large palette de garanties et de services pour répondre à l'ensemble de vos besoins en Protection Financière.

Dès aujourd'hui, découvrez avec nous "les Solutions AXA Entreprises"

Animer vos Hommes - **Protéger votre Activité**



Multirisque Entreprise



Responsabilité Civile Entreprise



Atouts Parc



Environnement Entreprise

<http://entreprise.axa.fr>



AXA France IARD : Société Anonyme au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Paris • AXA Assurances IARD Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - Entreprises régies par le code des assurances - Sièges sociaux : 26, rue Drouot 75 009 Paris • AXA Assistance France : Société Anonyme d'assistance au capital de 26 840 000 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92 320 Châtillon - Entreprise régie par le code des assurances • Juridica : Société Anonyme au capital de 8 377 134,03 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78 166 Marly-le-Roi cedex - Entreprise régie par le code des assurances.

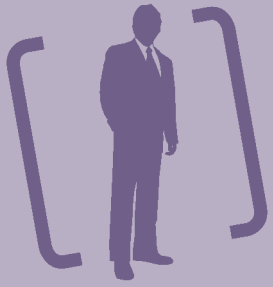
Vivre Confiant



PASS RCMS
Prévention juridique - ASSistance pénale d'urgence
Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux



**Les Solutions
Entreprise**



Dirigeant : une fonction à haut risque

Quelle que soit la taille de votre entreprise, vous êtes concerné si :

- vous êtes officiellement investi d'une fonction de direction, de représentation, de contrôle ou de surveillance, que ce soit en tant que gérant, président directeur général, administrateur ou mandataire social,
- vous exercez ponctuellement en tant que salarié une activité de direction, sans être désigné comme dirigeant.

▶ Vos décisions vous exposent personnellement

Tous les jours, dans l'exercice de votre fonction de dirigeant, vous prenez des décisions susceptibles de vous amener à rendre compte devant différentes autorités (notamment judiciaire, avec une mise en garde à vue...), et d'engager votre responsabilité civile personnelle.

Vous exposez ainsi sans en avoir toujours pleinement conscience votre patrimoine personnel, l'organisation et la sérénité de votre vie professionnelle et familiale.

→ Ces fonctions entraînent pour vous des risques forts d'être mis en cause

Des motifs variés de mises en cause :

- non-respect des statuts de l'entreprise ou d'une disposition législative ou réglementaire,
- discrimination à l'embauche,
- harcèlement moral,
- litige à l'occasion d'un licenciement individuel,
- atteinte à l'environnement,
- plainte d'un salarié, client, fournisseur ou tiers estimant avoir subi un préjudice, ...

→ Une protection à la mesure de vos risques

Fort de son expérience dans l'assurance des risques des dirigeants d'entreprises, AXA a choisi de vous proposer une offre renforcée, afin de vous assister et de vous protéger, à tous les stades de la mise en cause de votre responsabilité.

Une garantie indispensable : la RCMS

→ De nombreux motifs de mises en cause

En tant que dirigeant, votre responsabilité civile personnelle peut être engagée pour des motifs nombreux, divers et qui ne sont pas toujours faciles à appréhender.

Par exemple :

- **violation des statuts de votre entreprise** (ex : non-respect des règles entre associés en matière d'investissements),
- **violation des dispositions législatives ou règlementaires** (ex : accident du travail, non-respect des règles en matière d'hygiène et sécurité),
- **faute de gestion** (ex : souscription disproportionnée d'emprunts),
- **action en comblement de passif**, au cas où la faute contribuerait à l'insuffisance d'actif.

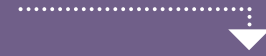
Votre responsabilité personnelle peut ainsi être recherchée par vos salariés, vos fournisseurs, ou vos clients pour les décisions prises dans le cadre de la gestion de votre entreprise.

→ Une protection renforcée

La garantie Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux (RCMS) vous permet de bénéficier :

- d'une **garantie de frais de défense** dès que votre responsabilité est mise en cause,
- d'une **assurance des conséquences financières** de votre responsabilité.

Le contrat PASS RCMS comprend également **des extensions de garanties spécifiques** telles que les réclamations liées à l'emploi, les conséquences financières pour votre entreprise en cas de faute non séparable des fonctions de dirigeant, ...



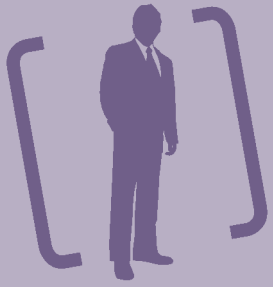
Ni l'assurance responsabilité civile familiale, ni l'assurance de responsabilité de l'entreprise ne couvrent votre responsabilité personnelle de dirigeant.

La loi ne prévoit aucune exonération, ni aucune limite à cette responsabilité.

La forme juridique de l'entreprise ne constitue pas un écran à votre responsabilité.

Faute non séparable : un double enjeu

En cas de faute commise jugée non séparable de vos fonctions de dirigeant, votre entreprise sera également tenue responsable. Dans cette situation, **AXA vous protège et protège aussi votre entreprise.**



En tant que dirigeant, vous êtes confronté au quotidien à des questions multiples et complexes, par exemple :

- Quelles sont les obligations légales en matière de formation du personnel ?
- Quelles sont les conséquences juridiques de la transformation d'une société ?

Un défaut d'information peut vous conduire à prendre la mauvaise décision et engager votre responsabilité civile.

Aucune entreprise n'est aujourd'hui à l'abri de difficultés passagères (perte d'un client important, problème de trésorerie...) pouvant aboutir à une procédure d'alerte ou de conciliation.

Pour en savoir plus
sur l'environnement juridique
des entreprises en difficultés,
vous pouvez consulter le site
de votre Chambre de Commerce
(CCI de Paris - www.inforeg.cci.fr)

Une offre complète nouvelle sur le marché

- ▶ **Des solutions complémentaires qui protègent le chef d'entreprise à toutes les étapes de la mise en cause de sa responsabilité : prévenir, accompagner et assister le chef d'entreprise.**

Les + du PASS RCMS

→ La prévention juridique

Parce que votre univers juridique est complexe, le contrat PASS RCMS intègre des services adaptés à vos besoins pour prévenir la naissance d'un litige et éviter la mise en cause de votre responsabilité :

- **des informations juridiques par téléphone**, dans trois larges domaines du droit : ressources humaines, droit des sociétés et droit commercial,
- **votre accompagnement lors d'une rupture de contrat de travail avec l'un de vos salariés**, pour la rédaction de documents et la validation juridique de ces documents.

→ L'accompagnement des entreprises en difficultés

Lorsque la situation de l'entreprise le justifie, une procédure d'alerte peut être déclenchée* afin d'interroger le dirigeant, qui peut alors mandater un expert afin de préparer son dossier de réponses.

La procédure d'alerte peut déboucher sur une procédure de conciliation.

AXA vous accompagne dans cette situation délicate en prenant en charge certains frais d'experts dont l'intervention est nécessaire dans le déroulement de ces procédures complexes.

* Soit par le Commissaire aux Comptes, le comité d'entreprise, les actionnaires, les associés, voir le Président du Tribunal de Commerce.

La garantie d'assistance pénale d'urgence

Un chef d'entreprise peut se retrouver à tout moment mis en garde à vue, comme suspect ou témoin dans une enquête, pour des motifs très divers.

Par exemple, dans le cadre :

- d'un **contrôle fiscal** (suspicion d'abus de biens sociaux),
- d'un **accident du travail** (manquement à l'obligation de sécurité de l'employeur),
- d'un **grave accident de la circulation** causé par un salarié (rythme de travail trop élevé).

Maître Jean REINHART, Avocat au Barreau de Paris
REINHART MARVILLE TORRE - Société d'avocats.

Que le placement en garde à vue soit annoncé (convocation) ou imprévu (arrestation impromptue), les chefs d'entreprises se retrouvent dans une pression morale extrême : habitués à gérer la vie de l'entreprise et leur propre vie, ils se retrouvent complètement décontenancés, parce qu'ils n'ont plus de repères.

Pour **vous aider à appréhender et à traverser cette situation difficile**, AXA met à votre disposition des prestations d'assistance pénale d'urgence, solutions pratiques et efficaces :

pour vous

- ▶ Frais d'avocat, réacheminement de votre véhicule, organisation de votre retour au domicile, soutien psychologique par un spécialiste, assistance en cas de garde à vue à l'étranger.

pour votre famille

- ▶ Information, frais de déplacement de votre conjoint, garde d'enfants, remise en ordre de votre domicile, assistance psychologique.

pour votre entreprise

- ▶ Information, mise à jour de votre agenda, permanence voyages.



+



AXA met à votre disposition un **Guide d'assistance pénale d'urgence** et une **carte personnelle** pour vous aider à anticiper, vous préparer et réagir efficacement.

Le risque pénal : un risque réel pour les chefs d'entreprises

12 500 infractions peuvent être imputées aux chefs d'entreprises selon le droit pénal français.

+ **7,38 %** de mises en garde à vue en 1 an (08/2006 à 08/2007).

Chaque jour, plus de 30 chefs d'entreprises sont mis en garde à vue, pour des infractions relatives à leur mandat de dirigeant, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Face à un risque croissant, la mise en garde à vue des dirigeants, **l'assistance pénale d'urgence** vous permet d'exercer votre fonction en toute sérénité.

Le contrat PASS RCMS en exercice



M. Durand est dirigeant unique de la SARL Durand Bat, entreprise générale de bâtiment. Un de ces ouvriers, M. Martin, a eu un bras arraché en utilisant un outil électrique sur un chantier.

M. Durand avait souscrit quelques temps auparavant **un contrat PASS RCMS.**



- ▶ Grâce à **la garantie Prévention juridique**, le service dédié d'informations juridiques par téléphone l'a informé sur les modalités de la déclaration à effectuer auprès de la caisse d'assurance maladie.

Le service l'a également renseigné sur les différentes hypothèses dans lesquelles sa responsabilité civile ou pénale pourrait être engagée à la suite de cet accident, et des éventuelles conséquences d'une procédure judiciaire.

- ▶ Quelques temps après, M. Durand est assigné devant une juridiction répressive au motif de « la violation délibérée de son obligation de sécurité à l'égard de son salarié, M. Martin » et « mise en danger de sa personne ».

M. Durand est placé en garde à vue pour les besoins de l'enquête.



- ▶ Grâce à **sa garantie assistance pénale d'urgence**, M. Durand a pu réagir efficacement en contactant son avocat au n° de téléphone qu'il avait inscrit sur sa carte assistance et qu'il conserve toujours sur lui.

M. Durand a pu se concentrer sur sa relation avec les Officiers de Police Judiciaire, car il savait que les honoraires de son avocat seraient pris en charge par son assureur et que des soutiens externes étaient à la disposition de sa famille et de son entreprise pour bien gérer cette période de crise.

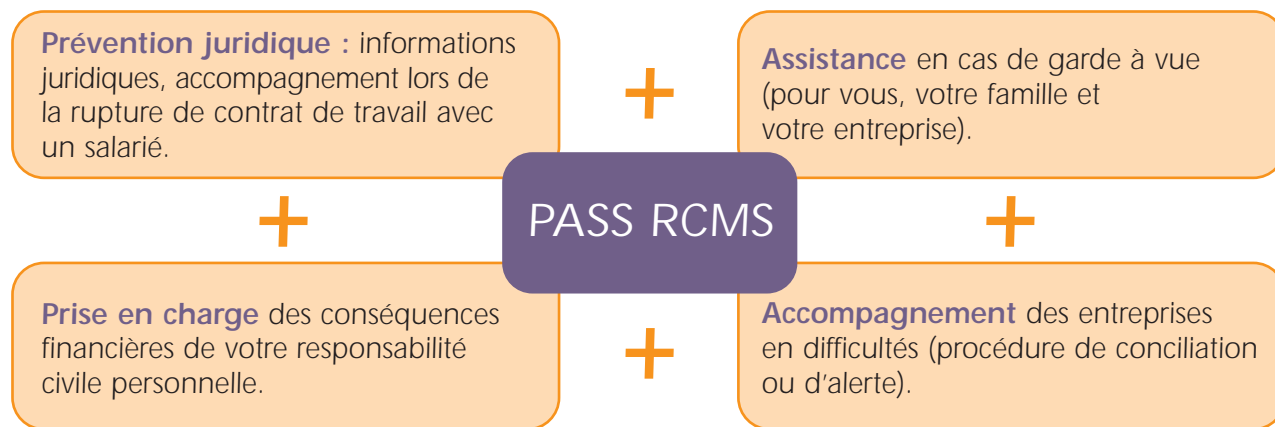


- ▶ Aujourd'hui, l'instruction se poursuit. Les frais de défense engagés par M. Durand sont pris en charge dans le cadre **de la garantie Responsabilité Civile du contrat PASS RCMS.**

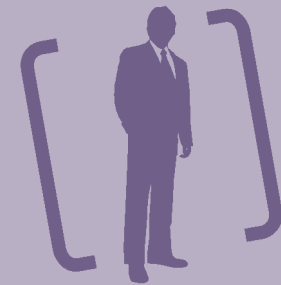
Grâce au contrat PASS RCMS, M. Durand traverse dans de meilleures conditions cette épreuve difficile.

Les points-clés de l'offre PASS RCMS

- Une **solution d'assurance adaptée aux risques** résultant des actes de gestion d'entreprise.
- **L'ensemble des dirigeants et mandataires sociaux sont couverts** en cas de mise en cause.
- Des **garanties larges, des capitaux élevés** et une couverture évolutive.
- **Un contrat « sur-mesure »** : le niveau de garanties et le niveau de primes sont adaptés à vos besoins et à votre budget.
- **Une offre combinant des solutions d'assurance et d'assistance pour vous accompagner à chaque étape des possibles mises en cause de votre responsabilité.**



- Une **procédure de souscription simplifiée** avec un **tarif très compétitif**.



**Votre interlocuteur AXA,
un partenaire à votre écoute**

Comme vous, votre interlocuteur AXA est un entrepreneur.

Chaque jour à vos côtés, il vous accompagne dans le développement de votre entreprise.

Il élabore avec vous le dispositif de protection le mieux adapté.